

Bonnevaux, le 13.05.2016

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2016**

**Présents :** Roseline Boussac, Yves Bové, Marie-Cécile Chandesris, Eric Dedieu,  
Damien Loyal, Victor Matalonga, Frédéric Vidal, Sabine Hurel

**Procurations:** Bertrand Poincin à Victor Matalonga

**Absent :** Pascal Perquis et Bertrand Poincin

**Secrétaire de séance :** Marie-Cécile Chandesris

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2016**

Il est adopté à l'unanimité des présents

### **TAUX D'IMPOSITION 2016**

Mme le maire propose une augmentation de 0,9% de la taxe d'habitation sachant que la cté de communes votera une diminution du même taux –ceci ne constituera donc pas une augmentation pour le contribuable mais un plus pour les recettes de la commune. Deux conseillers dénoncent que beaucoup ne payent pas de taxes. Un autre exprime le fait que certains ne bénéficient pas d'accès aux services habituels (piste carrossable, eau potable, électricité ...etc) ; ils ne seraient pas opposés au fait de payer des taxes mais quelle contrepartie auraient-ils ?

Concernant la délibération ci-dessous les votes se répartissent ainsi :

Pour : 4

Contre :1

Abstentions :4 inclue la procuration

*« Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, le Conseil décide pour l'année 2016 les taux d'imposition des taxes directes locales :*

<i>Taxe d'habitation :</i>	<i>23,57 %</i>
<i>Taxe foncière bâtie :</i>	<i>16 %</i>
<i>Taxe foncière non bâtie :</i>	<i>77.51 %</i>
<i>CFE (Cotisation foncière des entreprises)</i>	<i>25.51 %</i>

*Ont signé les membres présents ; »*

### **BUDGET PRIMITIF M14 BUDGET GÉNÉRAL 2016**

La délibération ci-dessous a reçue les votes suivants :

Pour :6

Contre :1

Abstentions :2

« Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Général avec les dépenses et recettes suivantes :

	<i>Proposition</i>	<i>Vote</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	199 512,00 €	199 512,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	142 699,07 €	142 699,07 €
<b><i>Total dépenses</i></b>	<b>342 211,07 €</b>	<b>342 211,07 €</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	199 512,00 €	199 512,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	142 699,07 €	142 699,07 €
<b><i>Total recettes</i></b>	<b>342 211,07 €</b>	<b>342 211,07 €</b>

Ont signé les membres présents ; »

## **BUDGET PRIMITIF M49- 2016 EAU ET ASSAINISSEMENT**

AEP du bas du village : les travaux seront terminés avant l'été. Un conseiller rappelle le principe « demander, poser, payer » à savoir que pour chaque compteur il doit y avoir une facture.

La délibération ci-dessous a reçue les votes suivants :

Pour : 7

Contre : 1

Abstentions : 1

« Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'adopter le Budget Primitif 2016 Eau et Assainissement avec les dépenses et recettes suivantes :

	<i>Proposition</i>	<i>Vote</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	42 212,00 €	42 212,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	111 312,22 €	111 312,22 €
<b><i>Total dépenses</i></b>	<b>153 524,22 €</b>	<b>153 524,22 €</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	42 212,00 €	42 212,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	111 312,22 €	111 312,22 €
<b><i>Total recettes</i></b>	<b>153 524,22 €</b>	<b>153 524,22 €</b>

Ont signé les membres présents ; »

## **DEMANDE DE SUBVENTION « RÉSERVE PARLEMENTAIRE »**

« Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, les travaux de remise en état des calades à l'intérieur du village de Bonnevaux et de demander une subvention sur la « Réserve parlementaire » à hauteur de 4000 €.

Le Conseil Municipal a un premier devis s'élevant à 8 279 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire de soumettre cette demande à Monsieur le Sénateur Jean Paul Fournier.

Ont signé les membres présents ; »

## **SIVOM - TRAVAUX RÉNOVATION AEP**

« Le Conseil Municipal décide de soumettre le programme de travaux de rénovation des compteurs d'eau au SIVOM des Hautes Cévennes.

Ces travaux de rénovation d'AEP et d'assainissement ont été évalués à environ 30 000 €.

Ont signé les membres présents ; »

## **MOTION TELEPHONIE :**

Est – il besoin de rappeler que le développement des usagés d'internet, pour les particuliers autant que pour les entreprises et les administrations, nécessite un niveau de connexion suffisant et stable ?

Or , force est de constater que notre territoire est resté en marge du développement du haut débit accordé aux communes urbaines.

Cette situation, devenue inacceptable, pèse sur l'attractivité économique et touristique de notre territoire.

### **Lassés de :**

- subir de nombreux dysfonctionnements de la téléphonie fixe ;
- de « bénéficier » d'une très mauvaise couverture de la téléphonie mobile ;
- d'être dans l'impossibilité d'accéder à internet en haut – débit ( hors d'une solution satellitaire individuelle, non satisfaisante ) ;

**des citoyens ont décidé de constituer un collectif** sur le territoire des communes de Aujac, Malons – et - Elze, Pontails – et – Bresis, Bonnevaux, intitulé « Collectif téléphone – internet très Haut Gard » **afin de porter les demandes suivantes :**

- **pour le réseaux fixe :** demande à Orange d'un entretien régulier, de rénovation, de modernisation de ce réseau ( et non pas une politique de « repassage » au coup par coup comme depuis longtemps ) ;

- **pour le téléphone mobile :** demande d'une couverture correcte de l'ensemble du territoire de nos communes ;

- **pour internet :** dans le cadre du plan départemental « très haut débit » qui prévoit qu'à terme 100 % des foyers du Gard seront connectés à la fibre optique, la priorité doit être donnée aux zones mal ou pas du tout desservies en haut débit, d'où notre demande que l'accès à la fibre optique dans nos communes fasse partie de la première phase de ce plan.

**Madame le Maire propose au Conseil de voter une motion de soutien à l'action de ce collectif citoyen en précisant que l'action concerne les 9 communes de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes.**

*L'État a programmé 3 milliards de subventions aux plans départementaux « très haut débit », principalement pour éviter la fracture numérique dans les zones rurales et de montagne.*

## **PROCES VERBAL concernant le projet de désenclavement de terres agricoles**

### **« DESENCLAVEMENT DES TERRES AGRICOLES CONCERNEES PAR LE PROJET D'EXPLOITATION AGRICOLE DE KARIM LOYAL »**

*Marie Cécile Chandesris :*

*« Je suis favorable au désenclavement et à la mise en valeur des terres agricoles sur le secteur situé entre le Cros de Coulis et les Hauts de Nojaret, et ce pour favoriser l'installation du projet agricole de Karim Loyal tel qu'il nous l'a présenté le 23 mars 2016. »*

*Victor Matalonga :*

*« Je suis favorable à ce projet de désenclavement sachant que cette exploitation ne pourrait exister sans accès et qu'elle serait un vrai plus pour la Commune. J'ajoute que le projet de piste ne nuirait pas au paysage du secteur. »*

*Eric Dedieu :*

*« Je donne un accord de principe pour le soutien à la réflexion du désenclavement des terres agricoles sur le secteur entre le Cros de Coulis et les Hauts de Nojaret. La Commune de Bonnevaux est une commune rurale dont l'activité économique est majoritairement axée sur la filière agricole.*

*Le projet d'exploitation ne peut aboutir sans la création d'un accès adéquate aux terres agricoles de ce secteur. »*

*Yves Bové :*

*« Je ne suis pas contre l'installation agricole de Karim Loyal, mais je demande à voir où seront ces pistes, et si le tracé ne porterait pas un préjudice à d'autres personnes et je ne me sens pas de passer outre l'accord des propriétaires des parcelles. »*

*Frédéric Vidal :*

*« Je n'étais pas à la réunion du 23 mars. Je ne suis pas contre l'installation agricole de Karim Loyal. Je comprends bien qu'une piste d'accès est indispensable. Je suis favorable à la réflexion et au soutien de ce projet et pour sa viabilité. »*

*Sabine Hurel :*

*« Je ne suis pas contre l'installation de Karim Loyal en tant qu'agriculteur. Une piste est sans doute indispensable pour ce projet. Il faut pour autant que cette piste ne soit pas une nuisance pour les autres habitants de la Commune. »*

*Roseline Boussac :*

*« Il est évident que je participe à cette action pour un soutien logistique en qualité de maire. La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles de terres concernées. Ce projet est digne d'intérêt. Je suis favorable à ce projet d'installation agricole qui nécessite le désenclavement de terres agricoles par la création d'une piste. »*

*Damien Loyal étant parti prenante du projet de son frère s'est abstenue de s'exprimer. »*